

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chauve-fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87, CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300 - Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4,50, 3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMÉRO: 30 ct. - Directeur: René Meylan - Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

LES VOTATIONS FÉDÉRALES DU WEEK-END Oui à l'aménagement du territoire

Depuis des années, les socialistes et les syndicalistes de notre pays se battent avec cohérence pour des dispositions constitutionnelles et législatives qui permettent, dans le cadre d'un fédéralisme nécessaire, un véritable aménagement du territoire à l'échelle nationale. L'initiative lancée il y a quelques années, même si elle a été rejetée par le peuple, a mis en branle un processus qui aboutit aujourd'hui aux dispositions constitutionnelles sur lesquelles nous allons voter. Tous les socialistes suisses considèrent que le pas en avant proposé est absolument nécessaire. Tous con-

sidèrent également qu'il est insuffisant. Pour le Comité central du parti et la plupart des sections cantonales, les avantages du projet l'emportent sur les insuffisances, ce qui entraîne un appel à voter oui. Pour les socialistes neuchâtelois et saint-gallois, les insuffisances du projet sont telles qu'un non serait utile dans la mesure où il obligerait les autorités fédérales à remettre l'ouvrage sur le métier. Ayant rappelé clairement que le mot d'ordre du PSS est oui, nous ouvrons nos colonnes aux porte-parole des deux points de vue. R. M.

Communiqué du secrétariat du PSS

Le Parti socialiste suisse a pris la décision de recommander aux citoyens de voter OUI pour la modification constitutionnelle des dispositions sur le droit foncier. Cette décision fut prise, conformément aux statuts, par le Comité central, dans sa séance du 21 juin 1969.

Il serait exagéré de prétendre que cette décision fut le fruit de l'enthousiasme. Il est également vain, aujourd'hui, de comparer les avantages respectifs de l'initiative de l'Union syndicale suisse et du PSS, refusée lors de la votation populaire le 2 juillet 1967, avec les modifications constitutionnelles qui sont maintenant en cause.

Par contre, il importe de savoir que le nouvel article 22 ter entraine la jurisprudence établie ces dernières années par le Tribunal fédéral. On obtiendra ainsi une plus grande sûreté à l'application du droit.

Le nouvel article 22 quater aura une tout autre portée. Il obligera la Confédération de tenir compte des nécessités de l'aménagement du territoire à tous les niveaux. La Confédération devra entreprendre la coordination des efforts des cantons, elle pourra fixer les exigences minimales pour définir les principaux types de zones et concourir, par ses compétences nouvelles, à l'établissement d'un meilleur équilibre dans le développement économique des diverses parties du pays. En outre, il sera possible de dresser, sur une base plus solide, les plans d'aménagement national. L'enseignement et la recherche en matière d'aménagement du territoire gagneront de précieux points d'appui qui manquent encore actuellement.

Ce nouvel article 22 quater de la Constitution fédérale constitue par conséquent un progrès tangible par rapport à la réglementation en vigueur jusqu'ici.

Il importe que les citoyens ne négligent pas l'occasion qui s'offre et qu'ils votent résolument OUI les 13 et 14 septembre.

Sans cesse remettre sur le métier

Dans quelques jours, le peuple suisse se sera prononcé sur les nouvelles dispositions constitutionnelles relatives au droit foncier et à l'aménagement du territoire.

S'il accepte les propositions qui lui sont faites, si limitées soient-elles, la voie sera ouverte vers cet aménagement du territoire et la législation foncière dont la Suisse a un urgent besoin. Certes, les nouvelles dispositions constitutionnelles sont très éloignées de celles que le Parti socialiste et l'Union syndicale suisse voulaient introduire dans la Constitution fédérale par l'initiative, rejetée par le

peuple, sur la spéculation foncière. Mais il n'en demeure pas moins que désormais l'aménagement du territoire figurerait parmi les tâches de la Confédération et des cantons.

Selon le texte proposé au suffrage des citoyens suisses — les femmes sont malheureusement encore privées du droit de vote sur le plan fédéral — la Confédération édictera les principes des plans d'aménagement que les cantons seront amenés à établir en vue d'assurer une juste utilisation du sol et une occupation rationnelle du territoire.

Dans certains cantons romands, une législation existe déjà en matière d'aménagement du territoire, le sol étant réparti en zones de diverses catégories. La nouvelle législation fédérale, dans ce cas ne leur sera pas d'une utilité fondamentale. Mais il existe une majorité de cantons pour lesquels le vote d'une loi fédérale cadre sera le point de départ d'une nouvelle législation. Dans les cantons où une telle législation a déjà été mise sur pied, la loi fédérale, suivant son contenu, devrait pouvoir permettre le renforcement du pouvoir des autorités cantonales en cette matière.

Certes, une législation fédérale d'application eût été préférable, moins sujette aux interférences des milieux immobiliers et financiers. Les pouvoirs que les nouveaux articles constitutionnels devraient donner à la Confédération ne sont cependant pas inexistantes. Preuve en soit d'ailleurs la prudence avec laquelle les milieux bourgeois accordent leur soutien au projet péniblement mis sur pied par les Chambres fédérales, après les coups de sabre donnés par le Conseil des Etats au projet initial du Conseil fédéral.

En fait, la vraie bataille ne repose pas sur le contenu des dispositions constitutionnelles soumises au peuple, mais bien sur le contenu de la loi cadre que les Chambres devront élaborer. Alors là, les socialistes et les milieux syndicaux devront user de toute leur influence pour que la législation fournisse aux autorités fédérales et cantonales les moyens de pratiquer une véritable politique d'aménagement du territoire. Sur le plan cantonal ensuite, la même lutte devra se poursuivre pour améliorer ou mettre sur pied la législation d'application indispensable.

La Chambre suisse du commerce, nous le rappelions dans un récent éditorial, a compris que la partie ne se jouait pas sur les seules dispositions constitutionnelles puisqu'elle invitait à veiller à ce que la loi cadre n'introduise pas des pouvoirs plus grands en faveur de la Confédération.

La partie sera dure à jouer pour imposer une véritable politique d'aménagement du territoire, mais pour pouvoir jouer, il faut un terrain. Adopter tout d'abord les dispositions constitutionnelles qui sont proposées, c'est forcer l'adversaire à jouer, à entrer en matière. Là, les socialistes ont gagné la première manche et sans cesse sur le métier, ils remettront l'ouvrage. P. WYSS-CHODAT.

Pourquoi je ne voterai pas les dispositions constitutionnelles concernant le droit foncier

Le Parti socialiste neuchâtelois en recommandant aux électeurs de voter NON au scrutin fédéral des 13 et 14 septembre sur les dispositions constitutionnelles concernant le droit foncier a pris à mon avis une décision fort sage.

Comme chacun il est vrai, peut-être que beaucoup, à cause des fonctions que j'exerce qui, pour ainsi dire chaque jour confrontent les magistrats communaux ou cantonaux aux problèmes de l'aménagement du territoire, je comprends l'importance et l'urgence d'une réglementation fédérale en la matière.

Une réglementation oui, mais pas n'importe laquelle. Aujourd'hui, comme avant la votation négative du 2 juillet 1967 sur notre initiative, je demeure partisan des solutions que celle-ci préconisait pour lutter vraiment contre la spéculation foncière et pour un aménagement rationnel du territoire national. Sincère démocrate, j'admets qu'à une solution, rejetée par le peuple, même si celui-ci a été induit en erreur, il en faut substituer une autre, mais une autre qui soit douée de quelque efficacité.

Le Conseil fédéral l'a tenté. Le Conseil des Etats, au début de ses travaux, a joué le jeu. Il a même, à mon avis, tenté d'améliorer le projet gouvernemental dans la mesure où il a proposé d'introduire un droit de surveillance de la Confédération sur l'application

(Suite en dernière page)
ANDRÉ SANDOZ.

Fièvre de l'or noir en Alaska



Plus de 900 millions de dollars sont tombés mercredi dans la caisse de l'Etat américain d'Alaska lors de la vente aux enchères de prometteuses actions de pétrole sur la côte arctique. Notre photo montre l'effervescence qui, à Anchorage, comme au temps de la ruée vers l'or, régnait avant l'ouverture des enchères. Cependant, les indigènes ont très peu apprécié cette façon de brader leur territoire et ils ont protesté.

Une nouvelle guerre des vaches? Mais, cette fois, l'esprit de lucre l'emporte sur l'idéalisme!

Une nouvelle affaire de contrebande de bétail vient d'être découverte à la frontière franco-suisse. Il ne s'agit plus cette fois de contrebande par « passion » ou « idéalisme » en matière de races bovines, mais de trafic par pur esprit de lucre.

Trois marchands de bétail vaudois et un marchand de bétail français ont été appréhendés et ont été détenus plusieurs jours à Lausanne. Les trois Suisses ont été remis en liberté, mais le Français est toujours détenu. Bien plus, un mandat d'arrêt a été lancé contre le principal « meneur » de la contrebande de bétail, un habitant du pied du Jura vaudois, qui s'est enfui et est recherché aux postes de la frontière. D'autres arrestations de pas-

seurs sont attendues et des receleurs sont recherchés.

Cette affaire porte sur une centaine de veaux de races françaises qui ont franchi clandestinement la frontière suisse ces derniers mois. Elle suscite une grande émotion dans la plaine de l'Orbe et le Jura vaudois.

On ne s'attendait pas à cette reprise de la « guerre des vaches ». En effet, les agriculteurs partisans des « montbéliardes » ont maintenant l'autorisation d'importer de France de la semence sous contrôle et les litiges pendant entre les autorités et les paysans « contestataires » depuis les précédentes importations clandestines de bétail sur pied semblaient en voie de liquidation.

Cela s'est passé dans notre pays

ON ATTENDRA POUR Y CROIRE! — A un député qui se plaignait de la lenteur de l'acheminement des envois « express », pour lesquels on paye une surtaxe appréciable, le Conseil fédéral promet une amélioration.

TUÉ PAR SON PROPRE FUSIL. — L'ouverture de la chasse dans le canton des Grisons a été endeuillée par un accident incompréhensible qui a fait une victime. M. F. Roth, 47 ans, de Flims, a été atteint par une balle tirée par son propre fusil, alors qu'il se trouvait dans la région de Staderas, entre Flims et Laax. On ignore tout à fait comment ce coup de feu a pu partir.

PRIX MONDIAL DU DISQUE. — Jeudi soir s'est déroulée au Château de Chillon la remise solennelle du Prix mondial du disque, à l'occasion du Festival de musique de Montreux-Vevey.

TUÉ PAR UN TRAX. — Jeudi matin, un trax conduit par M. Alois Meuri, 48 ans, marié, domicilié à Bienna, s'est renversé dans un chantier de Schwadernau. Le conducteur a été tué sur le coup.

MACABRES PLAISANTERIES. — Les bureaux de Kloten des compagnies aériennes arabes et israéliennes font l'objet de plaisanteries stupides, consistant en de fausses alertes à la bombe. C'est ainsi que jeudi un homme parlant anglais a annoncé au bureau des Middle East Airlines qu'une bombe se trouvait dans une valise déposée dans l'avion assurant le vol 226, Francfort—Zurich—Beyrouth, qui devait décoller à 14 h. La police a aussitôt entrepris les recherches, ce qui a retardé le départ d'une heure. Il s'est révélé que tout cela était une mauvaise plaisanterie. La même aventure était survenue lundi et avait alors concerné une machine d'El Al.

ELLE SUCCOMBE A SON TOUR. — Il y a quatre jours une Valaisanne de 23 ans, Mme M.-D. Dessimoz, était victime d'un accident de voiture sur le territoire de sa commune, Conthey. L'auto qu'elle pilotait entra en collision avec celle d'un jeune homme, de Conthey également, qui perdit la vie dans la collision. Mme Dessimoz vient de succomber à son tour.

UN ALPINISTE FAIT UNE CHUTE. — Un touriste de 45-50 ans a fait une chute d'une quinzaine de mètres jeudi alors qu'il escaladait la Sefinenfurke pour se rendre à la cabane du Gspaltenhorn. Grièvement blessé, il est décédé sur le lieu même de l'accident. Le malheureux, qui n'était pas accompagné, ne portait aucun papier sur lui.

« MEDZE » CONDAMNÉ A ROLLE. — Le Tribunal du district de Rolle a condamné, jeudi, un mécanicien-inventeur de Vinzel, âgé d'une soixantaine d'années, à un mois d'arrêts avec sursis pendant un an et à une amende de 1500 francs, pour exercice illégal de la médecine et contravention à la loi sur l'organisation sanitaire. Cet homme, s'estimant injustement condamné à la suite d'une amende préfectorale de 5000 francs prononcée en décembre 1968, avait recouru auprès du tribunal. Les débats de jeudi ont montré que le prévenu, qui affirme être « rhabdomancien et cancérologue », croyait toujours fermement en son pouvoir de guérisseur.

Ultime séance



L'ultime séance devant le Bundestag du cabinet allemand de grande coalition avant les élections s'est déroulée mercredi à Bonn. De gauche à droite: le ministre de l'économie, M. Schiller, le secrétaire d'Etat au ministère de la justice, Maassen, le ministre des Affaires étrangères, M. Brandt.



50^e anniversaire de la Fédération des sapeurs-pompiers

du canton de Neuchâtel

Samedi 13 septembre 1969, à Neuchâtel

A 15 h.: avenue du 1^{er}-Mars **grand cortège**

Bannière cantonale avec détachement d'honneur. Bannières des communes neuchâtelaises. Rétrospective et matériel actuel. Bataillon de Neuchâtel. Délégations communales. Détachement de la Protection civile. 4 fanfares: Musique militaire de Neuchâtel, les Armes-Réunies de La Chaux-de-Fonds, la Fanfare de Boudry, la Fanfare du régiment d'infanterie 8. **1500 participants.**

A 16 h. 15: sur les Jeunes-Rives **démonstrations**

- Intervention sur feu de voiture
- Récupération d'hydrocarbures
- Recherche de noyé
- Grand exercice d'intervention au collège de la Promenade

Toute la population du canton est invitée à y assister gratuitement

A LA CHAUX-DE-FONDS
1000 m² sur 4 étages
EXPOSITION

Meubles
Tapis
Rideaux

Grenier 14
LEITENBERG

VILLE DU LOGLE

Votations fédérale et cantonales des 13 et 14 septembre 1969

Local de vote: Grande salle de la Croix-Bleue, France 8.

Heures d'ouverture du scrutin: Samedi 13 septembre, de 9 à 18 h.; dimanche 14 septembre, de 9 à 13 h.

Vote anticipé: Les électeurs peuvent exercer leur droit de vote par anticipation au **Poste de police** du mercredi 10 septembre au samedi 13 septembre, à 6 h.

Vote des malades: Les infirmes et les malades incapables de se rendre au scrutin peuvent demander de faire recueillir leur vote à domicile en s'adressant au **Secrétariat communal** jusqu'au vendredi 12 septembre 1969, à 18 h., ou au **Bureau électoral** jusqu'au dimanche 14 septembre 1969, à 10 h. (tél. 559 59).
LE CONSEIL COMMUNAL.

bonne lunette
bonne route

VON GUNTEN
Av. Léopold-Robert 21
LA CHAUX-DE-FONDS

LIVRES
d'occasion tous genres
anciens et modernes
Achat vente échange
— Librairie place du
Marché tél. 2 33 72.

COMMINOT
maître opticien
ne pas le perdre de vue
Hôpital 27
NEUCHÂTEL

Lecteurs, favorisez les annonceurs de notre journal

A NEUCHÂTEL
En plein centre, dans le quartier des vieilles choses...
une étape agréable et confortable

Les halles

Une autre à découvrir:
Le Pavillon
au bord du plus grand lac de Suisse
A. MONTANDON, restaurateur

PRÊTS
sans caution

EXEL
BANQUE EXEL
La Chaux-de-Fonds
Av. L.-Robert 88 ☎ (039) 3 16 12
Ouvert le samedi matin

SANDOZ
PLACE DE LA GARE

OFFRES D'EMPLOI

VILLE DU LOGLE

Piscine du Communal
Fermeture
Dimanche 14 sept. 1969

République et canton de Neuchâtel

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
MISE AU CONCOURS

En raison de la mise à la retraite prochaine du titulaire actuel, le poste de

PORTIER-CONCIERGE
du Château de Neuchâtel

est mis au concours.
Obligations: celles prévues par la législation.
Traitement: classé 10 ou 9, plus allocations légales et logement.
Entrée en fonctions: 1^{er} décembre 1969.
Les offres de service (lettres manuscrites) accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être adressées au Département des finances, Office du personnel, Château de Neuchâtel, jusqu'au **20 septembre 1969.**
Neuchâtel, 5 septembre 1969.

PETERMANN
cherche pour son usine de Courroux

4 AIDES-MONTEURS
4 AIDES-PEINTRES

(des manœuvres pourraient être formés)

Des travailleurs étrangers détenteurs du permis C sont acceptés.

Les candidats sont priés de se présenter au Service du personnel de la S.A. Jos. Pétermann, fabrique de machines, à Moutier, tél. (032) 93 27 33.

UNE BONNE PUBLICITÉ:
LE PEUPLE-LA SENTINELLE

Hôpital de La Chaux-de-Fonds

L'Hôpital de la ville de La Chaux-de-Fonds met au concours les postes suivants:

Service de réception
employé(e) de commerce, titulaire d'un certificat de fin d'apprentissage ou d'un titre jugé équivalent (pour l'établissement des formalités et des dossiers d'entrée, démarches auprès des compagnies d'assurances, etc.)

Service de comptabilité
Personne aimant les chiffres, ordonnée et précise, pour différents travaux de comptabilité

Service de mécanographie
Personne s'intéressant à la codification ainsi qu'à la perforation des éléments de facturation destinés au traitement par ordinateur

Traitement: selon capacités et expérience.
Entrée en service: immédiate ou à convenir.
Ces postes permettent aux titulaires de bénéficier des avantages sociaux offerts par l'Administration communale.

Les offres de services manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats doivent être adressées au directeur de l'Hôpital, Chasseral 20, La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 3 53 53, jusqu'au 23 septembre 1969.

Nous cherchons:

MÉCANICIENS
AIDES MÉCANICIENS
FRAISEURS **TOURNEURS**
PANTOGRAVEURS **POLISSEURS**
PEINTRES AU PISTOLET
MENUISIERS **OUVRIÈRES**
JEUNES FILLES **JEUNES HOMMES**

en vue d'être formés sur diverses parties.

Faire offre à la **FABRIQUE RUEGG, appareils publicitaires techniques et animés, rue du Nord 135, La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 2 83 44 et 3 76 07.**

AVIS DE TIR

Des tirs avec munitions de combat auront lieu comme il suit:

Régions: Les Pradières—Mont-Racine (carte nationale suisse au 1:50 000, vallon de Saint-Imier, feuille N° 232).

Armes: infanterie et explosifs, sans lance-mines.

Dates et heures:

Mercredi	17.9.69	de 0700 à 1800
Jeudi	18.9.69	de 0700 à 1800
Vendredi	19.9.69	de 0700 à 1800
Mardi	23.9.69	de 0700 à 1800
Mercredi	24.9.69	de 0700 à 1800
Jeudi	25.9.69	de 0700 à 1800

Zones dangereuses: limitées par les régions Les Petites-Pradières - pt 1430 - crêtes jusqu'au Mont-Racine - La Motte - lisières forêts est du Mont-Racine jusqu'aux Petites-Pradières.

N° de tél. du poste de cmdt pendant les tirs:
les 17, 18 et 19: (038) 7 11 64,
les 23, 24 et 25: (038) 7 09 74.

MISE EN GARDE. — 1. Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Le bétail qui s'y trouve en sera éloigné à temps. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées. — 2. Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des pièces. La nuit, ils sont remplacés par trois lanternes ou lampions rouges disposés en triangle. — 3. **Projectiles non éclatés.** — En raison du danger qu'ils présentent, il est interdit de toucher ou de ramasser les projectiles non éclatés ou des parties de projectiles (fusées, ogives, culots, etc.) pouvant contenir encore des matières explosives. Ces projectiles ou parties de projectiles peuvent exploser encore après plusieurs années. — La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du Code pénal suisse demeure réservée. — Quiconque trouve un projectile ou une partie de projectile pouvant contenir des matières explosives est tenu d'en marquer l'emplacement et d'aviser immédiatement la troupe la plus proche ou le poste de destruction de ratés. — 4. Les demandes d'indemnité pour les dommages causés doivent être faites au plus tard dix jours après les tirs. Elles seront adressées au commissaire de campagne par l'intermédiaire du secrétariat communal qui procure les formules nécessaires. — 5. Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Poste de destruction de ratés:
Cp GF 2, Neuchâtel, tél. (038) 5 49 15.

Le commandant de troupe: tél (038) 7 16 64.

Lieu et date: Neuchâtel, le 29.8.69.

Office de coordination de la place de tir des Pradières, cp gardes-fortifications 2, 2006 Neuchâtel, tél. (038) 5 49 15.

ETAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS
11 septembre 1969

Promesses de mariage

Fridelance René-Fernand, étudiant, et Monnin Nicole-Jeanne.
Millasson Joseph-Louis, ouvrier d'usine, et Stoll Marguerite-Yvonne.
Horowicz André - Jacob, commerçant, et Bourquin Germaine.

Décès

Wütrich née Ischi Frieda, ménagère, née le 2 février 1897, veuve de Max (Nord 171).
Jornod Louis-Numa, gérant, né le 2 mai 1905, époux d'Hélène-Eliisa née Payot (Saint-Sulpice, NE).
Rocheat née Stegman Marie-Mathilde, ménagère, née le 22 décembre 1881, épouse de Paul-Jules (A.-M. Piaget 67).
Aebi Charles-Gustave, né le 23 avril 1912, époux de Klara née Scheidegger (J.-Droz 9).

tabac
AMSTERDAMIËR
FEU 18

La Chaux-de-Fonds

REMERCIEMENTS. — (Communiqué). Au lendemain de notre fête, nous adressons nos plus vifs remerciements à la population chaux-de-fonnière.

Par son appui, sa présence et sa bonne humeur, elle a donné au comité sa plus belle récompense.

Merci à tous les commerçants qui ont fait une vitrine avec nos affiches ou ont bradé, souhaitons aux autres de sortir de leur léthargie, ceci pour le bien de notre ville.

Notre reconnaissance va aux autorités, à la police, aux Travaux publics, aux Services industriels, aux CFF, à la presse, à la radio, à la télévision suisse et française, à Europe I et aux journalistes pour leur appui et leur travail.

Et en route pour la prochaine.
Le comité de la
Fête de la montre.

GRANDE RÉUNION DU KIWANIS CLUB SUISSE-ITALIE. — Le samedi 13 septembre 1969, le district Suisse-Italie du Kiwanis-Club international tiendra son assemblée générale à La Chaux-de-Fonds, au Club 44 d'abord, puis à l'Hôtel des Trois-Rois au Locle, sous la présidence du D^r Daniel Bonhôte, de Neuchâtel, président du district. Une quarantaine de délégués seront présents (une vingtaine de clubs formant le district). Mais le Kiwanis des Montagnes neuchâteloises recevra à cette occasion sa charte, en présence des autorités cantonales et communales, sous le parrainage du club de Neuchâtel.

Nos meilleurs vœux de bienvenue dans le Haut-Jura neuchâtelois, heureux d'accueillir les Kiwanis et leurs épouses.

MÉMENTO

Cinéma

CORSO: 20.30, «Funny Girl».
EDEN: 20.30, «48 Heures d'Amour».
RITZ: «Ta Femme... cette Inconnue».
PLAZA: 20.30, «Les Feux de l'Enfer».
SCALA: 20.30, «Grande Parade 1969 de Walt Disney».

Divers

ANCIEN-STAND (salle du bas): 21.00, cabaret «Poèmes et chansons pour l'été».
GALERIE ADC: exposition «Tendances de la jeune photographie française».
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00, ouvrages écrits et gravés par Le Corbusier.
MUSÉE D'HORLOGERIE: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.

Pharmacie d'office

Pharmacie Pilonel, av. Léopold-Robert 58a.
(Dès 22 h., appeler le No 11.)

ACCROCHAGES. — Hier à 7 h., un automobiliste M. J. F., n'a pas accordé la priorité de droite à un autre conducteur, à l'intersection des rues Volta et Jardinière. Sous le choc qui fut violent, la voiture de M. J. F. heurta encore deux véhicules en stationnement.

● A 10 h. 45, un trolleybus a heurté l'arrière d'une voiture, qui s'était arrêtée brusquement à la hauteur du carrefour du Casino, devant la signalisation lumineuse.

● Vers 14 h., une voiture qui montait la rue du Grenier, et conduite par M. M. F., ne s'est pas arrêtée au stop, à la hauteur de la rue du Manège. Résultat, un accrochage avec la voiture de M^{lle} H. C.

Le Locle

AU TRIBUNAL DE POLICE

Sous la présidence de J.-L. Duva- nel, le tribunal a condamné:

L. S., à 120 fr. d'amende et 180 fr. de frais, pour ivresse légère au volant.

P. N. qui avait un chien de chasse, lequel s'était échappé en temps de chasse interdite et avait dévoré un chevreuil, à 20 fr. d'amende et 20 fr. de frais. Le chien, lui, a été abattu.

Il a renvoyé à huitaine le jugement des suites d'une collision qui amenait les deux conducteurs devant le tribunal. Il en a été de même d'une affaire qui oppose un automobiliste à un piéton qu'il a renversé.

Enfin, M^{me} A. C., qui comparait en troisième audience étant prévenue d'avoir diffamé M^{me} M.-D. P. est libérée. Il s'agissait au fond des suites d'une ancienne liaison entre accusée et plaignante.

COMMUNIQUÉ

Piscine du Communal. — Fermeture le dimanche 14 septembre 1969.

MÉMENTO LOCIOS

CINÉMA LUX: 20.30, «Le Gendarme de Saint-Tropez».
CINÉMA CASINO: 20.30, «Drôle de Drame».
MUSÉE DES BEAUX-ARTS: exposition: Hommage à l'Atelier Lacourière, de 14.00 à 18.00.
CENTREXPO: 15.00 à 21.00, exposition «Tendances de la jeune photographie française».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Breguet. (Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

LIQUEURS Morand
MARTIGNY

**Vous aussi
pouvez bâtir
une fortune.
L'essentiel
est de
vous décider.**

Le plan d'investissement vous y aide: versez au moins fr. 50.- par mois pendant 10 ans au minimum. Vous pouvez gagner pas mal d'argent avec le plan d'investissement. Des spécialistes achètent des actions d'entreprises de renommée mondiale. Réunies, ces actions constituent la fortune d'un fonds de placement. Les quatre grands Fonds FONSA, SIMA, AMCA et GLOBINVEST font partie du plan d'investissement. Participez à ces fonds en achetant des parts au moyen du plan d'investissement. Le nombre de parts que vous recevez dépend de vos versements et de la durée du plan. Vous pouvez même combiner votre plan d'investissement avec une assurance. L'Investmentplan S.A. est une société créée en commun par l'Union de Banques Suisses et la «Winterthur» Assurance. Au cas où il vous arriverait quelque chose, la société d'assurance se chargerait de payer vos mensualités. Désirez-vous en savoir d'avantage? Alors venez nous voir. Nous vous donnerons volontiers et sans engagement tous les renseignements désirés.

SUBS G
UNION
DE BANQUES SUISSES

La Chaux-de-Fonds, 50, avenue Léopold-Robert

LEVURE AU POINT-DU-JOUR. — Le Conseil d'administration de SOFIM, La Chaux-de-Fonds S.A., avait convoqué, le 11 septembre 1969, les propriétaires, actionnaires et maîtres d'état à la traditionnelle fête du bouquet, au Point-du-Jour. Cette manifestation revêtait une importance toute particulière, puisque par l'achèvement d'un bâtiment et la terminaison du gros œuvre de trois autres, elle indiquait que la deuxième étape du programme était en pleine réalisation. Après avoir salué ses hôtes et adressé ses remerciements aux entreprises, M. P. Pauli, président, a rappelé l'objectif de SOFIM, qui est de mettre sur le marché, en toute propriété, des appartements munis de confort auquel chacun aspire, à des conditions les plus avantageuses possibles.

Certes, la propriété d'un appartement ne signifie pas la disparition de toute charge financière mais, outre la sécurité qu'elle procure, elle permet à son bénéficiaire de se créer un habitat à sa mesure et à son image. Si l'on sait que l'on peut acquérir un appartement de quatre chambres à partir de 79 000 fr. et que la mise de fonds initiale peut être de l'ordre de 10 000 fr., il faut reconnaître que la réalisation de SOFIM est un apport intéressant à la solution du problème du logement.

Neuchâtel

Le cinquantenaire de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers

Un cortège, à Neuchâtel, avec 1500 participants

La Fédération cantonale des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel fêtera, demain samedi, son cinquantenaire. A cette occasion, une grande journée est prévue à Neuchâtel. Elle débutera par l'assemblée des délégués qui se déroulera, en présence de nombreux invités, à la Salle du Grand Conseil. Puis, à midi, délégués et invités se retrouveront pour le repas au restaurant de la Rotonde. Cette assemblée sera évidemment consacrée aux affaires de la fédération, mais surtout elle consacrera une large place à la commémoration de ce bel anniversaire. Elle sera présidée par le capitaine Max Haller, de Fontainemelon, président de la fédération.

C'est à 15 heures, cependant que la grande manifestation prendra un caractère plus important, puisque le cortège prévu comportera 1500 participants, dont quatre corps de musique: la Musique militaire de Neuchâtel, la Musique des Armes-Réunies de La Chaux-de-Fonds, la Fanfare de Boudry et la Musique du rgt inf. 8, actuellement en service. Voici d'ailleurs comment ont été répartis les groupes:

1. Musique militaire de Neuchâtel, demoiselles d'honneur, comité de la Fédération, commandant de la gendarmerie avec détachement d'honneur, la bannière cantonale, toutes les bannières communales (un spectacle haut en couleurs) encadrées par le commandant du corps et le représentant du Conseil communal, délégation des corps de sapeurs-pompiers (10% de l'effectif).

2. Musique des Armes-Réunies (La Chaux-de-Fonds), rétrospective du matériel de 1850 à 1940 (avec notamment des vieilles pompes à bras, ob-

ROCHFORT: Contre un rouleau compresseur. — Descendant en auto de Rochefort à Corcelles, M. L. Rickli, de Rochefort, est entré en collision avec un rouleau compresseur. M. Rickli et M. L. Bacuzza, qui était à ses côtés, ont été blessés. Ils souffrent de diverses fractures aux jambes.

Votations cantonales:
TROIS OUI

Citoyennes et citoyens n'hésitez pas à vous rendre aux urnes samedi ou dimanche.

Donnez une réponse affirmative aux trois propositions de décrets soumis à votre approbation:

- Oui, en faveur du Centre de formation professionnelle des métiers du bâtiment à Colombier.
- Oui, afin de permettre la formation d'infirmières laïques, par l'entremise de l'institution des diaconesses de Saint-Loup.
- Ou, pour l'aide à apporter à la Compagnie du chemin de fer régional du Val-de-Travers.

Parti socialiste neuchâtelois.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Moutier: NOUVEAU RÈGLEMENT POUR L'OUVERTURE DES MAGASINS

En 50 minutes, 213 citoyennes et citoyens de Moutier ont accepté hier soir, au cours de l'Assemblée municipale, dix points de l'ordre du jour dont le premier concernait l'ouverture des magasins. Le nouveau règlement permettra aux fleuristes d'ouvrir leurs magasins le dimanche, de 10 h. 30 à 14 h. A l'avenir également, les magasins de Moutier ne seront plus fermés le mercredi après midi, mais le lundi matin et ils resteront ouverts le vendredi entre 12 h. et 13 h. 30, alors que les kiosques pourront rester ouverts jusqu'à 22 h. au lieu de 20 h.

Le règlement sur les concessions de taxis a également été modifié en vue d'autoriser les conductrices à circuler toute la nuit, et non les frapper d'interdiction dès 23 h., comme le prévoyait l'ancien règlement.

L'assemblée a ratifié une disposition prise par le Conseil municipal, soit celle de «résister au recours de droit public introduit par les opposants au dézonage pour le centre hospitalier» auprès du Tribunal fédéral.

L'assemblée a accepté la création d'un nouveau poste de maître secondaire;

d'un poste de machiniste pour la station d'incinération des ordures, actuellement en construction;

l'ouverture de quatre nouvelles classes à l'école primaire progressivement dès 1970;

la vente d'une parcelle de terrain de 1600 m² au prix de 40 fr., pour la construction de maisons rangées.

CRÉDITS

L'assemblée a voté un crédit de 89 000 fr. pour l'étude d'une station d'épuration des eaux usées;

un crédit de 22 500 fr. pour l'achat d'un équipement de premiers secours destiné à la lutte contre la pollution par les hydrocarbures;

un crédit de 20 000 fr. pour un raccordement du collecteur de la rue Neuve à celui de la rue du Moulin.

Le dernier objet qui fut traité concerne une demande d'ouverture du crédit en compte courant jusqu'à une limite de 1 000 000 de francs remboursable à la fin de l'année, lors des rentrées fiscales. Cette décision fera l'objet d'une votation par les urnes à la fin de cette semaine. (w.)

PORRENTRUY: Cheminot blessé.

— Alors qu'il effectuait des travaux sur la ligne, un employé CFF lausannois, M. A. Correvon, 41 ans, a fait une chute de 3 mètres et s'est fracturé la colonne vertébrale.

TAVANNES: Nouveau directeur.

Pour succéder à M. René Lutz, directeur de l'école primaire de Tavannes, qui a fait valoir ses droits à la retraite pour le 1^{er} octobre, la Commission scolaire a nommé M. Henri Baumgartner, instituteur.

Bienne

Feu vert pour le «métro»

Les efforts et la persévérance des ardents défenseurs de la ligne de chemin de fer Bienne—Täuffelen—Anet (BTI) ont été récompensés hier, puisqu'au cours de l'assemblée des actionnaires qui s'est tenue à Hagneck, le directeur de cette compagnie privée, M. J. Mathys, a pu annoncer officiellement que la direction des CFF après des années de pourparlers venait de donner le feu vert pour la construction de la gare souterraine du BTI à Bienne.

Il fallait, en effet, faire disparaître de la place de la Gare de Bienne ce petit train de campagne qui, bien que sympathique, n'en était pas moins très encombrant.

Le projet qui vient d'être accepté prévoit l'arrivée du BTI sous le bâtiment principal de la gare, avec accès aux différents quais. C'est sur le territoire de Nidau déjà que le train disparaîtra sous terre, ce qui permettra de supprimer le dangereux passage à niveau non gardé de la route à grand trafic Bienne—Lyss—Berne.

La première étape des travaux soit la construction de la gare souterraine débutera cet automne encore et, selon les déclarations de M. Mathys ils dureront une année. Entre-temps les plans de la deuxième étape devront être terminés si bien que d'ici deux à trois ans au maximum Bienne aura son «métro» et les Seelands conserveront leur petit train qu'ils défendent jalousement. (w.)

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

ACCIDENT DE LA CIRCULATION.

— Dans la soirée de mardi, M^{me} A. Sémon, ancienne commerçante, venait de s'engager sur un passage pour piétons lorsqu'elle fut renversée par un jeune cyclomotoriste. Elle souffre d'une fracture du bassin.

VOTATIONS DES 13 ET 14 SEPTEMBRE. — Le Parti socialiste invite ses membres, ses sympathisants et les électeurs en général de se rendre nombreux aux urnes et d'accepter l'arrêté fédéral complétant les articles 22 ter et 22 quater (dispositions constitutionnelles sur le droit foncier), de déposer un oui pour le crédit extraordinaire de 256 000 fr. pour une nouvelle route d'accès à l'Hôpital de district et de porter leurs suffrages sur M. Ernest Schneider, pour le poste de déposé aux poursuites et faillites.

AU GRAND CONSEIL BERNOIS
L'ÉLECTION DES JUGES

Jeudi matin, dernière séance de sa seconde semaine de session, le Grand Conseil bernois a entériné les affaires de la Direction de la justice en adoptant le rapport de gestion et en refusant une motion relative à l'élection des juges à la Cour suprême.

Un député radical considérait, dans sa motion, que la qualification des candidats joue de plus en plus un rôle prépondérant dans l'élection des juges à la Cour suprême. Il a, par conséquent, invité le Conseil exécutif à mettre en train les travaux préliminaires nécessaires à la création d'une commission préconsultative, chargée de préparer les dossiers de ces élections.

M. Jaberg, directeur de la justice, s'est opposé à la motion en soulignant que le mode actuel de ces élections donnait satisfaction. Le directeur de la justice a, en outre, souligné que la méthode proposée par la motion pour-

rait conduire à une certaine anarchie lorsqu'un candidat d'un parti serait refusé par la commission. Ce parti, a-t-il dit, pourrait se venger à la prochaine occasion. Au vote, la motion a été refusée à une grande majorité, après deux heures de débats.

A. VILLARD ACCUSE

En fin de matinée, le Grand Conseil a entrepris l'examen du rapport de gestion de la direction de la police. Au cours de cet examen, A. Villard (soc., Bienne) a qualifié le général Westmoreland de «grand criminel de guerre» à la tribune des orateurs.

A. Villard a prononcé cette accusation en relation avec le contrôle des travailleurs étrangers en Suisse en soulignant que certains milieux — initiative Schwarzenbach — luttait contre les étrangers alors que le Département militaire fédéral «promenait ce criminel devant nos soldats».

CONVOICATIONS DU PARTI

PARTI SOCIALISTE GENEVOIS.

Assemblée générale extraordinaire

lundi 15 septembre, à 20 h. 30, grande salle de l'Hôtel de Genève, 27, rue des Pâquis. Ordre du jour: Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin. Communications diverses. Rapport de la Commission électorale. Organisation de la propagande. (Distribution des tracts, assemblées.) Election de 100 députés au Grand Conseil du 19 octobre 1969: a) décisions préliminaires, constitution de la liste, rangs des candidats, etc.; b) désignation des candidats du parti. Divers et imprévus. Nous comptons sur une participation record des membres du parti.

CAUCUS MUNICIPAL. — Les conseillers municipaux de la ville sont convoqués pour lundi 15 septembre, à 18 h. 30, à l'Hôtel de Genève, rue des

Pâquis 27. Reprise d'activité et préparation de la séance du mardi 16 courant.

COMITÉ DIRECTEUR. — Mardi 16 septembre, à 20 h. 15, à la Maison du Peuple de Lausanne, salle 5-6.

CANTON DE VAUD

Fraction Grand Conseil: Conseillers d'Etat et députés, reprise d'activité, vendredi 12 septembre, à 18 h. 30, au Café de l'Hôtel-de-Ville, Grand-Rue 39.

YVERDON: Groupe féminin. — Parti socialiste, reprise de notre activité, mardi 16 septembre, à 20 h. précises.

VEVEY. — Les membres de la section son conviés à la conférence publique, jeudi 18 septembre, à 20 h. 30, à l'Hôtel Touring, à Vevey. « L'affrontement capital-travail ». Orateur: André Gavillet, rédacteur en chef de « Domaine public ».

Le jubilé de Saint-Imier-Sports

Il a été célébré dans la joie et le souvenir samedi et dimanche passé. Pendant ces deux jours un tournoi international mettait en présence Sochaux amateurs, Sparta Rotterdam amateur, Bodio et Saint-Imier-Sports I. Quatre coupes allaient s'y disputer, coupes offertes par M. H.-R. Jeanneret, président d'honneur, par les « Industries », par les arts et métiers et par Longines. Les finales classent les équipes de la manière suivante: Sparta Rotterdam et Saint-Imier-Sports I premiers ex aequo avec deux buts de chaque côté. Le club local céda la première place, comme il se devait aux invités, le troisième trophée s'en alla à Sochaux amateurs alors que Bodio recevait le quatrième. Ces récompenses furent distribuées par M. M. Champod, membre fondateur.

La cérémonie officielle débuta samedi soir par un apéritif dans le hall de la Salle de spectacles suivi par un repas de 250 couverts servis par l'Hôtel des XIII-Cantons et la Brasserie de la Place. Le majorat de table placé entre les mains de M. P. Wampfler fut parfait.

M. P. Colombo, président du Comité du cinquantenaire salua avec toute l'aisance qu'on lui connaît les participants et relata brièvement l'histoire de la société. Parmi les orateurs on entendit encore M. Baudois, représentant de l'Association cantonale neuchâteloise de football, M. G. Schafroth, président central de Saint-Imier-Sports, qui rendit un vivant hommage aux fondateurs et remit à ceux présents un joli souvenir. Un ancien joueur, M. J. Gfeller, de Granges, remit avec d'aimables paroles un ballon signé de tous les joueurs de l'équipe de son époque. Il appartenait à M. J.-L. Favre d'apporter le salut et les vœux des autorités communales et bourgeoises ainsi que ceux des sociétés locales dont il est le président et de remettre à la jubilaire un magnifique cadeau. S'exprimèrent encore MM. A. Terraz, président de bourgeoisie, F. Wenger, pasteur, F. Loetscher, municipal, M. Boillat, conseiller général et d'autres encore.

Aux sons de l'orchestre Galaxies, jeunes et moins jeunes sacrifièrent à la danse jusqu'à l'aube.

Dimanche matin se déroula sur le cimetière la cérémonie du souvenir.

Journée à marquer d'une pierre blanche dans les annales de l'ASEP Saint-Imier-Sports.

A PROPOS DU CHEMIN DE LA COMBE-GREDE.

Une délégation des propriétaires riverains du ruisseau de cette faille gigantesque et les autorités de Villeret, ensuite des initiatives de M. M. Gauchat, ingénieur forestier du XIII^e arrondissement, de l'inspecteur fédéral des forêts et de M. Farron, se rendront vendredi sur le lieu du désastre pour prendre les mesures qui s'imposent contre le retour d'un tel fléau qui fit pour plusieurs dizaines de mille francs de dégâts le 4 septembre.

PROGRAMMES

RADIO

Vendredi 12 septembre 1969

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Tous les jeunes! 17.55 Roulez sur l'or! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans le vie. 18.55 Chron. boursière. 19.40 Sports. 19.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Situation Internationale. 19.35 Photo souvenir. 20.00 Magazine 69. 20.35 Orch. de la Radio suisse italienne. 22.30 Inf. 22.35 Chemins de la vie. 23.00 Plein feu sur la danse. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes! 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. légère. 20.00 Inf. 20.15 Perspectives. 21.15 Intermède musical. 21.30 XXIIes Rencontres internationales de Genève. 22.30 Jazz à la papa.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Evocation 1939-1945. 16.35 Mus. de films. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Rendez-vous. 20.15 Feuilleton en dialecte. 21.10 Intermède. 21.30 Souvenirs de vacances en Sicile. 22.15 Inf. 22.30 Orch. 23.30 Divertissement musical.

Un homme de bien est celui qui non seulement ne fait pas le mal, mais qui ne le pense pas. Stobée

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Le Suisse Josef Fuchs prend un bon départ au Tour de l'Avenir

Le Suédois Gosta Pettersson, qui avec ses trois frères avait remporté le championnat du monde des 100 km. par équipes à Brno, a enlevé la course contre la montre qui constituait le prologue du 9^e Tour de l'Avenir, dont le départ de la première étape a été donné aujourd'hui.

Pettersson a couvert les 9 km. 150 en 11'52"36, soit à la moyenne de 46 km. 241, ne devançant le Hollandais Zoetemelk que d'une demi-seconde.

Le circuit du Mans, sur lequel était couru ce prologue, était balayé par un vent fort gênant qui augmentait les efforts qu'ont déjà à fournir les coureurs dans une course contre la

montre sur une distance aussi courte.

Le Suédois a donc revêtu le maillot jaune de leader, que lui a remis le vainqueur de l'an dernier, le Français Jean-Pierre Boulard.

Kuhn rejouera ...avec Zurich



La nouvelle est tombée hier après midi. Kuhn rejouera, non pas en Suisse romande, comme on en parlait cette semaine, mais bien au F.-C. Zurich. Il s'est déjà entraîné hier après midi avec son ancien club et il pourra faire son entrée demain en coupe de Suisse contre Kunsnacht.

C'est, paraît-il, sur une intervention d'Erwin Ballabio que l'affaire a pu s'arranger entre les présidents des Grasshoppers et du F.-C. Zurich, ainsi qu'avec l'intéressé. Ballabio avait besoin de Kuhn pour l'équipe nationale et il a fait engager des discussions pour un accord entre les deux clubs zurichois. Avec le retour de son enfant prodige, le F.-C. Zurich se trouve maintenant sensiblement renforcé.

Deuxième titre européen pour un Danois

A Copenhague, en présence d'environ 18 000 spectateurs, le Danois Tom Bogs est devenu champion d'Europe des poids moyens, en battant le tenant, l'Italo-Argentin Carlo Duran, aux points en quinze reprises.

Tom Bogs, qui est âgé de 24 ans, est l'ancien champion d'Europe des poids mi-lourds, titre qu'il a abandonné sans combattre pour boxer dans la catégorie inférieure. Il est vainqueur après 49 combats professionnels. Quant à Carlo Duran, qui avait conquis son titre en 1967, en battant l'Espagnol Luis Follo, il est âgé de 33 ans et avait battu récemment l'Allemand Heinz Schwartz.

Le nouveau champion d'Europe des poids moyens recevra une bourse de 70 000 couronnes pour le match qui l'a opposé à Duran. Il envisage maintenant de rencontrer, pour le titre mondial de la catégorie, l'Italien Nino Benvenuti.

Boxe



UNE FORTUNE POUR EUSEBIO

L'avocat du célèbre footballeur portugais Eusebio a confirmé à Lisbonne que celui-ci a renouvelé le contrat qui le lie à son club Benfica, avec lequel il était jusqu'alors en désaccord. Eusebio est engagé à nouveau pour une période de trois ans, et moyennant un versement global du club de quatre millions d'escudos, soit 800 000 fr. De plus, le joueur portugais recevra le montant de la recette d'un match qui sera organisé par Benfica en son honneur.

L'arbitre autrichien Paul Schiller a été désigné pour diriger la rencontre du tour préliminaire de la coupe du monde qui opposera la Suisse à la Grèce, le 15 octobre, à Salonique. Il sera assisté de ses compatriotes Walter Fercher et Herbert Schram.

Sports divers

AUTOMOBILISME. — Le Fribourgeois Joseph Siffert a quitté la Suisse pour New York, où il participera dimanche à une nouvelle manche de la Can-Am au volant de sa Porsche 917. Puis il prendra part au Grand Prix du Canada de formule 1, avec sa Lotus-Ford, avant de recourir en Can-Am à Irish Hills, dans le Michigan. Une semaine plus tard, le Fribourgeois sera sur le circuit de Watkins-Glen, pour le Grand Prix des Etats-Unis, avant-dernière manche du championnat du monde des conducteurs. Le week-end suivant, Siffert courra tout d'abord au Japon, sur le circuit du Fuji, en prototype, puis deux jours plus tard à Monterey, en Californie.

ATHLÉTISME. — Quatre Roumains, Scheible, Ratri, Daniskin et Valeria Bufanu ont été suspendus pour une durée de trois mois par la Fédération roumaine d'athlétisme pour utilisation de produits dopants lors d'une rencontre qualificative pour les championnats d'Europe.

● A Berlin-Est, l'Allemande de l'Est Margitta Gummel, médaille d'or aux Jeux olympiques de Mexico, a repris le record du monde du poids féminin à la Soviétique Nadejda Tchijova avec un jet de 20 m. 10. Tchijova avait été la première athlète à dépasser les 20 m. Après avoir repris le record à Margitta Gummel le 30 mai dernier avec 19 m. 72, elle avait réussi un jet de 20 m. 09 le 13 juillet à Chorzow. Margitta Gummel avait pour sa part été la première à dépasser les 19 m. (19 m. 07 puis 19 m. 72 aux Jeux olympiques de Mexico).

Jeremias Gotthelf

Heur et Malheur d'un Maître d'Ecole

tournoi mon trident contre mon père. Lui, véritable Hercule, qui avait été dans sa jeunesse un lutteur redouté, saisit le trident de sa main de fer, me l'arracha comme si c'eût été une plume et me rossa d'importance. J'eus beau frapper et mordre, mon père n'y sentait ni plus ni moins que si mes poings eussent été des bulles de savon, mes sabots des pains d'épices, et mes dents du biscuit. Il me prit par les oreilles, me jeta entre les chevaux, me roula dans le fumier, me laboura de coups de poing et de coups de pied jusqu'à ce que ma mère, accourant au bruit, réussit, quoique avec peine, à m'arracher de ses mains.

» On ne peut se faire une idée de l'état d'esprit et de corps où je me trouvais. « Va te laver à la fontaine, me cria mon père, et qu'on ne te voie plus ici! » Une rage infernale bouillonnait au dedans de moi; je n'osai résister, sentant mon impuissance; je ne pensai plus qu'à me venger d'une manière éclatante.

» Retiré dans la chambre haute, je ruminai longtemps mes plans de vengeance. Deux idées se combattaient dans ma cervelle: mettre le feu à la maison ou poignarder mon père. En tout état de cause, j'étais décidé à quitter le pays. Quant à rester, après avoir été battu et maltraité, au milieu des domestiques et des servantes, c'était plus fort que moi.

» Lorsque tout le monde fut couché, je me levai sans bruit, endossai mes meilleurs habits, empochai tout l'argent que j'avais gagné en faisant le commerce de pigeons et des moutons et me glissai hors de la maison. Je ne m'étais encore arrêté à aucun projet; j'avais renoncé à l'idée d'assassiner mon père; j'essayai de mettre le feu à la maison, mais je n'avais pas d'allumettes et

n'osai rentrer dans la cuisine pour en chercher. Je voulus allumer de la paille avec un morceau d'amadou, mais je n'y parvins pas.

» Cependant, il me fallait à tout prix une vengeance. Je me rappelai que mon père faisait souvent le tour de la maison pendant la nuit et, dans tous les cas, chaque matin avant l'aube, et qu'il parcourait toutes les écuries sans lanterne. Je découvris tous les creux à purin qui étaient autour de la maison et je pensai: « Quel sera celui où mon père ira se rendre compte de ce qu'on ressent quand on étouffe dans le fumier? »

» Là-dessus, je pris le large. Je marchai jusqu'au matin, me délectant à la pensée des ébats auxquels le vieux se livrait dans le creux à purin. Quand il fit jour, je me demandai: « Que vas-tu faire, maintenant, et où dirigeras-tu tes pas? » Ne me sentant plus en sûreté dans le pays, je résolus de passer la frontière. J'avais appris que des maquignons de Langenbrouck que c'était à Bâle qu'on trouvait le trou pour sortir du pays. Je pris le chemin de cette ville.

» Je ne veux pas vous raconter en détail mes aventures, j'en aurais jusqu'à demain. Je vous dirai seulement que, n'ayant ni régent pour m'interroger, ni église à fréquenter, ni catéchisme à réciter, je me trouvai conséquemment sans religion, sans foi ni loi, capable de tout, ne craignant que la prison.

» Après avoir descendu le Rhin avec des conducteurs de radeaux, je m'engageai comme mousse sur un navire hollandais en partance pour Batavia. C'est un long voyage; les parages dangereux qu'il faut traverser le rendent particulièrement difficile.

» Je fus bien vite habitué à la mer et promptement au courant de mon service. Arrivés dans

l'océan Indien, nous fûmes assaillis par une violente tempête. Qui n'a pas assisté à ce déchaînement des éléments ne peut s'en faire aucune idée. Nous nous crûmes tous perdus et chacun se mit à réciter les prières qu'il connaissait, en élevant la voix le plus possible, sans doute pour mieux se faire entendre de Dieu, à travers les fracas des vagues et des hurlements de la tempête. Je m'étais cramponné au reste d'un mât qui avait été brisé comme une allumette; à mes côtés se tenait un des passagers. Comme celui-ci ne pria pas, je pensai devoir prier pour lui et je récitai avec une lenteur d'autant plus grande la prière qu'on me faisait répéter à la maison matin et soir et dont on se servait aussi quelquefois à l'école:

« Le Seigneur Jésus, dans le temple assis — avec les Douze réunis — la sainte cène prit. — L'apôtre Jean dit: Ce vin-là est bon. — Mais Jésus dit: Non. — Ce n'est pas du vin, c'est mon sang répandu — pour sauver les hommes perdus. — En souvenir de moi, mangez et buvez. — Je vais vous quitter — j'ai de grands maux à supporter. — Les Juifs le prirent — dans les fers le mirent — cruellement le battirent — à la croix le suspendirent. — De la croix ils l'enlevèrent — dans un tombeau le déposèrent — où personne n'avait été mis en terre. — Mais Jésus dit: « Quiconque dira cette prière — chaque jour deux fois à jeun — et pensera à mes souffrances amères — avant son heure dernière — je lui enverrai trois anges débonnaires — un pour le conduire — un pour le nourrir — un pour l'introduire — dans le paradis et du paradis dans le royaume des cieux. Amen. »

(A suivre.)

VAUD

Assemblée du PSL

Importante assemblée pré-électorale du Parti socialiste lausannois, mercredi soir, tenue sous la présidence d'André Pillier; elle avait pour tâche de désigner les candidats et les candidates aux élections communales de novembre 1969.

Nous reviendrons dans un prochain numéro sur les commentaires qu'a faits le président du PSL sur la campagne électorale; qu'il nous suffise de dire pour l'instant que les propos présidentiels furent approuvés à l'unanimité.

DÉSIGNATION DES CANDIDATS

Les candidats et les candidates suivants sont désignés:

Municipaux et conseillers communaux sortants: Alfred Bussey, Robert Deppen, André Anet, Maurice Cardinaux, Charles Clerc, Liliane Favre, Charles Fuchs, André Gavillet, Charles Genaine, Alfred Guex, Henri Jaton, Christian Jordan, Edmond Lavanchy, Edouard Lavanchy, Marx Lévy, Serge Maret, Robert Nicole, Madeleine Picot, André Pillier, Charles Rochat, Marie-Louise Staehlin, Jacques Tuscher, Robert Vincent.

Candidats et candidates nouveaux: Suzanne Brunner, professeur de dessin; Roland Buttica, secrétaire de la Fédération des ateliers pour invalides; Liliane Clavel, secrétaire; Ernest Clerc, professeur; Georges Cordey, dessinateur-géomètre; Jacques Cottens, fonctionnaire communal; Jean-Daniel Cruchoy, éducateur; Georges Cruchet, employé TL; Joël Fillion, agent de voyage; Roland Fischer, typographe; Alain Frank, animateur de loisirs; Roger Geiser, graphiste; Arthur Grossenbacher, mécanicien; René Guex, employé TL; Henri Hablutzel, fonctionnaire cantonal; Roger Hahn, fonctionnaire communal; Frédéric Jeanneret, photographe; Gilbert Marchand, employé TL; Claude Mayor, chauffeur de taxi; Michel Naymark, employé CFF; Bruno Personeni, maître-ramoneur; Marcel Plumettaz, chef de train; Roland Raymond, fonctionnaire communal; Frédéric Rubattel, monteur électricien; Walter Spani, comptable; Rosemonde Thuillard, secrétaire; Guy Thuillard, employé de bureau; Raymonde Troyon, infirmière scolaire.

Notons que les camarades Madeleine Cardis, René Corthésy, Albert Cottier, Gisèle Mermoud, Jacques Morier-Genoud, Charlotte Rindlisbacher, André Rochat et René Roux renoncèrent à leur mandat. Le PSL les remercie de leur dévouement par des applaudissements.

TIRAGE AU SORT

L'assemblée décide le tirage au sort de la lettre caractérisant l'ordre de succession des candidats. C'est la lettre H qui est sortie de l'urne.

MANIFESTATION DU 20 SEPTEMBRE

Le PSL a décidé de participer activement à la manifestation à Berne, le 20 septembre, en relation avec l'initiative du MPF sur le droit au logement. Le déplacement est prévu en voitures particulières.

A ce sujet, Bernard Meizoz attire l'attention des membres du PSL sur le fait qu'un comité provisoire de la défense des locataires a été créé; une grande assemblée aura lieu le 10 octobre au Café Vaudois où un comité définitif sera constitué.

En terminant, le président André Pillier se permet de rappeler d'ores et déjà les deux assemblées publiques organisées par le PSL le 9 octobre et le 6 novembre.

F. Ch.

Assemblées régionales

VENDREDI 12 SEPTEMBRE, À 20 H.

Jura. — Sections de Chavornay, de Baulmes, de La Sarraz, de La Vallée, d'Orbe, de Penthalaz, de Vallorbe, à Orbe, au Café vaudois (R. Lamberg, Ch. Roulet, D. Colomb).

Nord. — Sections de Grandson, de Sainte-Croix, d'Yverdon, d'Yvonand, à Yverdon, au Cercle ouvrier (A. Bussey, J.-Cl. Lassueur).

La Broye. — Sections d'Avenches, de Lucens, de Moudon, de Payerne, à Moudon, au Café du Marronnier (R. Deppen).

District de Lausanne. — Sections de Cheseaux, de Crissier, de Lausanne, du Mont, de Prilly, de Pully, de Renens, à Renens, à la Maison du Peuple, salles 1-3 (J.-Ph. Gloor, S. Maret).

Communiqué

EXAMENS D'ADMISSION

L'Ecole des métiers forme, en quatre ans, dans sa division des industries de la métallurgie, des mécaniciens, des mécaniciens-électriciens, des radio-électriciens, des mécaniciens-électroniciens; en trois ans, des mécaniciens-électroniciens, candidats au baccalauréat technique. Dans sa division des industries du bois, en trois ans et demi, des menuisiers et des ébénistes. Par un apprentissage complet, elle donne à ses élèves la faculté de s'adapter rapidement aux différents besoins de l'artisanat et de l'industrie. Les connaissances de bases acquises leur permettent, selon leurs aptitudes, d'exercer avec satisfaction leur profession, d'acquiescer la maîtrise fédérale, d'accéder par la suite à un poste de cadre ou de poursuivre leurs études dans un technicum. Dans des ateliers munis d'un outillage moderne, les élèves de l'Ecole des métiers reçoivent un enseignement méthodique, donné par des maîtres spécialisés. Ils sont formés progressivement dans tous les éléments du métier. L'enseignement théorique est coordonné avec l'enseignement pratique.

Les examens d'admission pour l'année scolaire 1970-1971 sont fixés au 26 novembre. Délai d'inscription: 10 novembre 1969.

Circulation routière aux abords de l'enceinte du Comptoir

Dans le cadre de l'organisation du trafic routier pendant la Foire de Lausanne 1969, les mesures suivantes ont été édictées:

I. ZONE DE BEAULIEU

A l'exception des transports publics, des taxis, des livreurs ainsi que des ayants-droit et des riverains porteurs d'un macaron, cette zone reste fermée à tout véhicule.

La zone de Beaulieu est délimitée au nord et à l'est par les installations de la foire, au sud et à l'ouest par l'avenue et le quartier des Bergières.

Seront considérés comme riverains et obtiendront à ce titre un macaron spécial leur permettant de circuler et de parquer dans la zone de Beaulieu, les détenteurs de véhicules domiciliés aux avenues et aux chemins ci-après: Bergières, Cerisier (partie supérieure), Presbytère, Barberine, Pâquerettes, Charmilles, Noisetiers.

II. HORS DE LA ZONE DE BEAULIEU

Les mesures prises en matière de circulation — hors de la zone de Beaulieu — ne provoquent aucune

restriction dans la circulation des véhicules, sauf lors de l'acheminement des visiteurs sur les places de parc, au nord-ouest des installations de la foire.

Pour ne pas être confondus avec les visiteurs et éviter d'être obligatoirement dirigés sur les places officielles de parc, les riverains hors de la zone de Beaulieu, touchés par la fermeture de l'avenue des Bergières, entre 7 h. 30 et 19 h., pourront obtenir un macaron spécial marqué « transit », leur permettant de circuler librement dans ce secteur.

III. ZONE BLEUE

Pour empêcher le parcage prolongé et abusif de voitures dans les rues adjacentes aux abords de Beaulieu, un régime provisoire de la zone bleue sera instauré les jours ouvrables dans les avenues et les chemins ci-après:

Jomini: entre Pontaise et avenue Davel; Druey: entre avenue du Mont-Blanc et chemin des Egralets; Davel: entre avenue Jomini et chemin des Egralets; avenue de Collonges; chemin des Aubépines, entrée est.

Cette zone bleue sera signalée par des écriteaux et des marquages au sol.

N'obtiendront les macarons figurant sous chiffre I et II que les détenteurs de véhicules qui, porteurs de leur permis de conduire et de circulation, présenteront une demande justifiée, du 10 au 28 septembre 1969, au bureau de police de la foire, rez-de-chaussée de la caserne de la Pontaise, aile nord (accès par la cour).

Heures d'ouverture: du 10 au 12: de 7 h. 30 à 21 h.; du 13 au 28: de 7 h. 30 à 19 h.

IV. PARKINGS

Le parking de la Pépinière étant indisponible par suite de travaux d'aménagement, une partie des voitures des visiteurs seront acheminées vers les anciens parkings de l'Exposition nationale de l'avenue de Provence. De cet endroit, les T.L. assureront des navettes par bus jusqu'à Beaulieu et vice versa.

Ces mesures, prises par la Municipalité de Lausanne, sont conformes aux dispositions légales en la matière.

Les abus seront réprimés selon la procédure habituelle.



Au Vieux Stand Lutry

R. CACHEMAILLE

Dans un cadre reposant, des repas soignés à des prix étudiés.

50^e Comptoir Suisse Lausanne 13-28 sept. 1969

Hôtes d'honneur: Tchécoslovaquie - Mexique
Hôte officiel suisse: Canton de Zurich

Billets de simple course valables pour le retour

ÉCOLE DES MÉTIERS DE LA VILLE DE LAUSANNE

Rue de Genève 73 - Tél. 24 44 24

L'Ecole des métiers de Lausanne forme, par un apprentissage complet, comprenant l'enseignement théorique et pratique:

Division des industries de la métallurgie

- a) en 4 ans: des mécaniciens des mécaniciens-électriciens, des radio-électriciens, des mécaniciens-électroniciens
- b) en 3 ans: des candidats au baccalauréat technique formés comme mécaniciens-électroniciens.

EXAMENS D'ADMISSION: les examens d'admission pour l'année scolaire 1970/1971 auront lieu le **mercredi 26 novembre 1969**.
Délai d'inscription: 10 novembre 1969.

Division des industries du bois

- c) en 3 1/2 ans: des menuisiers des ébénistes
- EXAMENS D'ADMISSION:** la date sera communiquée aux candidats après l'inscription.

Début de l'année scolaire pour les deux divisions: lundi 20 avril 1970.
Renseignements, règlements, formules d'inscription: au secrétariat de l'Ecole des métiers, rue de Genève 73, tél. 24 44 24.

Visite de l'école au travail: toute la journée du samedi 15 novembre 1969, l'école sera ouverte au public.

Meilleur marché, un tapis

König en vaut deux

Deux magasins à votre service

Bas du Petit-Chêne Place Saint-Laurent 22 LAUSANNE

Gain accessoire

durant loisirs par activité auxiliaire dans rayon de domicile (surveillances et contrôles en uniforme lors de manifestations).

S'annoncer à **Sécuritas S.A.**, 1005 Lausanne, rue du Tunnel 1, tél. (021) 22 22 54.

HORLOGERIE BIJOUTERIE

O. MEYLAN
20 rue de l'Âle, 20
TÉL. 22 36 90 LAUSANNE

TÉLÉPHONE 22 42 54

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Cinémas lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans Première suisse Ouverture de saison - Parlé français La plus sensationnelle superproduction L'ÉTOILE DU SUD George Segal, Ursula Andress, Orson Welles, Michel Constantin, Georges Geret, Harry Andrews, etc. Techniscope - Technicolor	Bel-Air Tél. 23 53 12 14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans Première suisse Lang Jeffries, Philippe Clay, Estella Blain dans LES TÊTES BRULÉES Un film violent et réaliste En couleurs	Colisée Tél. 52 51 25 15.00, 17.00, 20.30 16 ans 16e semaine à Lausanne Z (IL EST VIVANT) Yves Montand, Jean-Louis Trintignant, Irène Pâpas - Eastmancolor Musique: Mikis Theodorakis	Palace Tél. 22 13 30 14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans Première La confession intime d'un très jeune couple I (Eastmancolor) L'AMOUR de Richard Balducci avec José M. Fiotats et Marlène Brochard
Athénée Tél. 23 24 12 14.15, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans Première suisse romande Ce soir, nocturne à 23.15 Le grand Lee van Cleef dans COMMANDOS avec Jack Kelly Héros ou salauds, que sont-ils? Cinéma-scope et couleurs - Parlé franç.	Bourg Tél. 22 86 22 14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans Cinéma russe: 11, 12, 13 et 14 sept. L'ENFANCE D'YVAN La presse: «Poésie et pureté... un des plus beaux films soviétiques.» Vers. orig., s.-t. franç. (Fav. susp. à 21.00) Dès le 15.9.: L'HISTOIRE DU DON	Eldorado Tél. 22 16 12 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Ce soir, nocturne à 23.15 En grande première suisse Les deux géants du cinéma mondial: Lee Marvin, Toshiro Mifune DUEL DANS LE PACIFIQUE Deux hommes séparés par leur race... Technicolor	Rex Tél. 23 43 31 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans En première Ingrid Thulin et Maurice Ronet dans LE DIABLE SOUS L'OREILLER En couleurs Parlé français
Atlantique T. 22 11 44-45 14.30, 17.00, 20.30 18 ans Ce soir, nocturne à 23.15 Un film de Guy Casaril, d'après le roman d'Albertine Sarrazin, d'une bouleversante sincérité L'ASTRAGALE La confession émuante d'une jeune pécheresse qui doit payer chèrement sa liberté. - Eastmancolor (Fav. susp.)	Capitole Tél. 22 51 32 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Samedi, nocturne à 23.15 Première vision De l'action et de la bonne humeur Monica Vitti - Tony Curtis LA CEINTURE DE CHASTÉTÉ Technicolor	Lido Tél. 23 21 44 14.00, 16.00, 20.00, en franç. 16 ans 18.00, 22.00, en angl. (s.-t.) Première Un nouveau film anglais, jeune, pop, in HERE WE GO ROUND THE MULBERRY BUSH TROIS PETITS TOURS ET PUIS S'EN VONT avec Judy Geeson et Barry Evans Couleurs - Dans la ligne de THE KNACK	Romandie Tél. 23 47 64 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Ce soir, nocturne à 23.15 Première suisse Technicolor - Sur écran géant INDIANAPOLIS... PISTE INFERNALE Woodward Parlé franç. - Fav. susp. Un film impressionnant, hallucinant, réalisé par J. Goldstone
Métropole Tél. 25 62 22 14.30, 17.00, 20.30 18 ans Samedi, nocturne à 23.15 En couleurs - Parlé français SUÈDE, ENFER ET PARADIS La plus stupéfiante enquête sur un peuple à l'avant-garde de l'éducation sexuelle...	Corso-Renés Tél. 34 00 35 20.30 16 ans Edgar Wallace LA GRIFFE D'ACIER		

CHRONIQUE GENEVOISE

A la mémoire de Jean Treina

La réunion commémorative à l'occasion du premier anniversaire de la mort de notre regretté camarade et ami Jean Treina, organisée mercredi soir à la Salle Centrale par l'Association Suisse-Israël fut des plus émouvantes.

Entourant notre camarade Emma Treina, vaillante compagne de celui qui nous a quittés voilà déjà une année, nous avons noté nos conseillers d'Etat A. Chavanne et W. Donzé, Henry Rosselet, conseiller administratif à Lancy, ainsi que plusieurs députés et conseillers municipaux, dont H. Livron, secrétaire du Conseil municipal de la ville.

Tour à tour, M^e A. Hafner, nouveau président de l'Association Suisse-Israël, Claude Ketterer, maire de Genève et W. Halpérin, directeur de l'ORT-Union, ces deux derniers membres du comité de Suisse-Israël, retraçèrent en termes de circonstance, mais de façon très succincte bien sûr, ce que fut la carrière de Jean Treina, homme de devoir, d'action et de cœur.

Au cours de cette cérémonie, l'ensemble d'instruments à vent du Collegium academicum exécuta avec une

rare maîtrise, l'«Octuor en do mineur», de W.-A. Mozart, le vice-président de Suisse-Israël et directeur du Conservatoire, Daniel Baud-Bovy, étant au pupitre.

UN DÉMENTI DE SWISSAIR ET DE EL AL

Swissair et El Al communiquent : « Quelques journaux suisses ont annoncé qu'El Al a informé Swissair que les avions de Swissair ne recevront aucun service à l'aéroport de Tel-Aviv au cas où ils s'y poseraient le jour où les pilotes d'IFALPA feraient grève. Les deux compagnies précisent à ce sujet qu'une telle information n'a pas été remise par El Al à Swissair. »

SYMPATHIE

Ainsi que nos lecteurs l'ont appris par les avis mortuaires parus dans notre journal, nos amis Emile et Amélie Christinat et leur fille Nadia ont eu le chagrin de perdre leur chère maman, belle-maman et grand-maman.

En cette pénible circonstance, que

nos amis dans la peine soient assurés de notre amicale sympathie.

CONCERT SCOLAIRE

M. Klopfenstein, directeur du festival, tient à associer chaque année les écoliers de la Riviera à un concert d'initiation. C'est ainsi que le pavillon se trouva comble samedi matin pour écouter l'Orchestre de Prague et le pianiste Christoph Eschenbach, redonner leur concert de la veille. Grâce à des subsides communaux, le prix des places était à la portée de tous.

Les musiciens ont mis tout leur cœur à satisfaire leur public juvénile. Eschenbach montra une virtuosité et une autorité étonnantes pour un jeune soliste et donna le « Concerto N° 1 », de Beethoven de façon à enthousiasmer la salle. L'intérêt retomba un peu pour la « Suite tchèque » de Dvorak. L'Orchestre de Prague joue sans directeur et cela limite un peu sa spontanéité; il manquait aussi, en l'occurrence, le point d'accrochage des regards que représente le chef.

Les écoliers se déclarèrent ravis du concert, qui, terminé à midi cinq, ne permit pas aux applaudissements de se prolonger autant que l'auraient mérités les exécutants.

Go.

Contre la venue « officielle » de Westmoreland

Une lettre au Conseil fédéral

« Monsieur le président de la Confédération,

» Messieurs les conseillers fédéraux, » C'est avec étonnement que le Parti socialiste de Vernier-Genève a appris par la voie de presse que notre pays s'appête à accueillir le chef de l'état-major général des forces USA, un ancien commandant des troupes américaines combattant au Vietnam. La Suisse qui par tradition entretient des relations étroites avec le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue de la Croix-Rouge — organisation qui peut fêter cette année son 50^e anniversaire — et de nombreuses institutions internationales dont le but est de soulager les misères causées par la guerre peut-elle s'accommoder de la visite d'un officiel qui transmet à ses troupes l'ordre de déverser du napalm sur des populations civiles et d'utiliser les trop fameuses armes bactériologiques et chimiques? Le secrétaire américain à la Défense, M. Vance, n'a-t-il pas confirmé que les gaz en question renfermaient du cyanure et de l'arsenic?

» Il ressort clairement de cette situation qu'une invitation officielle de ce général serait, non seulement en flagrante contradiction avec les principes de notre politique de neutralité,

mais elle serait considérée tout simplement comme scandaleuse par une grande partie de notre population.

» En ce qui concerne Genève — cité dans laquelle les accords sur le Vietnam ont été signés — nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'interdiction prononcée tout dernièrement contre deux orateurs nord-vietnamiens désirant renseigner notre population sur la vie des peuples de cette région. La réception officielle du général Westmoreland aggraverait sans doute encore cette situation. La pureté de nos principes de neutralité est déjà assez entachée sans donner une occasion nouvelle d'aggraver cet état de chose.

» Pour le cas où ce militaire aurait déjà été invité, nous vous proposons de bien vouloir intervenir auprès de la personne en question afin qu'elle renonce elle-même — dans l'intérêt de notre pays — à une telle visite.

» Dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur le président de la Confédération et Messieurs les conseillers fédéraux, l'expression de notre considération distinguée.

Genève, le 8 septembre 1969.

Parti socialiste genevois, section de Vernier: le président, Meyer; le secrétaire, Aubert.

OFFRES D'EMPLOI



L'HOPITAL CANTONAL DE GENÈVE

cherche pour date à convenir

un collaborateur qualifié afin de repourvoir le poste

d'économiste-adjoint

Le titulaire, appelé à seconder l'économiste-chef et à le remplacer durant ses absences, doit posséder une solide formation commerciale. A capacités égales, la préférence sera donnée à un candidat de nationalité suisse, habitant Genève, en possession d'un diplôme de l'Ecole de commerce ou du certificat fédéral de fin d'apprentissage commercial.

Nous offrons: — classement dans l'échelle des traitements et salaires correspondant aux connaissances et aptitudes des candidats; — place stable; — semaine de 5 jours; — avantages sociaux, caisse de prévoyance; — possibilité de prendre les repas au restaurant du personnel ou à la cafétéria.

Le cahier des charges peut être consulté auprès du chef du personnel.

Prière de téléphoner au 469211 (interne 2144) pour obtenir la formule d'inscription ou de faire offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae, d'une photo récente et des photocopies de certificats au

Service du personnel
HOPITAL CANTONAL
1211 Genève 4

VILLE DE GENÈVE

Une inscription publique est ouverte en vue de pourvoir un poste de

sténodactylographe

au secrétariat général
du Conseil administratif

Les candidats doivent:

- remplir les conditions fixées par les statuts du personnel et de la caisse d'assurance;
- être de nationalité suisse;
- avoir une bonne instruction générale;
- connaître parfaitement la langue française et savoir rédiger personnellement;
- être habiles sténodactylographes;
- justifier d'une pratique des travaux de secrétariat.

Tous les renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus au secrétariat général du Conseil administratif, Hôtel municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, et à l'Office du personnel, rue de l'Hôtel-de-Ville 5.

Les offres manuscrites, accompagnées de la formule et d'une photographie, doivent parvenir, avec la mention « sténodactylographe », au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le secrétaire général adjoint
du Conseil administratif:
J.-P. GUILLERMET

Demain soir
Nocturne de Coupe

SERVETTE SOLEURE

aux CHARMILLES (20 h. 30)

Lever de rideau à 18 h. 30

Servette—
Chaux-de-Fonds
(Interrégional juniors)

Caisses ouvertes au stade (entrée chemin des Sports) dès 17 h.

Ascenseur pour la haute ville

Le Conseil d'Etat chargé d'examiner, sur proposition du Grand Conseil, la pétition en faveur d'un ascenseur dans la haute ville, vient d'adresser son rapport aux députés.

Dans celui-ci il expose:

La Commission des pétitions ayant admis le bien-fondé de la réponse que la CGTE lui a faite le 10 novembre 1967, concluant au peu d'intérêt que présenterait une ligne de bus entre la basse ville et la haute ville, seul l'examen d'un transport par ascenseur ou escalier roulant entrerait en ligne de compte.

Il résulte de l'étude de l'ensemble du problème qu'une solution pourrait être trouvée dans le cadre de la construction d'un important garage souterrain, projetée par un groupe privé, sous la vieille ville.

Une telle réalisation liée au centre d'affaires et ayant une zone d'influence sur un secteur à haute densité d'activité, offre un intérêt certain. Son branchement, prévu sur le boulevard Jaques-Dalcroze, artère à grand débit, permet d'admettre une grande contenance, soit 2000 places environ.

Le projet qui a été soumis au Département des travaux publics a rencontré un agrément de principe, en particulier sous son aspect d'équipement urbanistique.

Les liaisons piétons entre la place Neuve et la Rôtisserie, ainsi que la liaison par ascenseur avec la vieille ville apparaissent comme étant très favorables et résoudraient ainsi le problème évoqué par les pétitionnaires.

Actuellement, compte tenu des problèmes d'ordres foncier, technique et économique que soulève une telle construction et du fait qu'il s'agit d'un projet de caractère privé, le Conseil d'Etat n'est pas à même de supprimer les chances de réalisation de cet ouvrage, qui présenterait pourtant un intérêt indéniable pour la collectivité.

Il suivra cependant de près l'évolution de cette affaire tout en s'efforçant, dans la mesure de ses possibilités, d'en faciliter et d'en activer l'exécution.

Le Conseil d'Etat ne dit pas non au projet cher à notre ami Livron, secrétaire du municipal de la ville, mais, comme on voit, il est lié à d'autres réalisations.

Memento genevois

Vendredi 12 septembre, à 20.45: Promenade des Bastions, Musique municipale de la ville de Genève.

CHRONIQUE VAUDOISE

Aimez-vous la sonate?

Tel était en effet le thème de la IX^e Semaine d'initiation musicale de Corsier, animée comme d'habitude par le pianiste et compositeur Eric Gaudibert. La formule qu'il a choisie — introduction et explication des œuvres puis leur exécution intégrale — répond à un besoin certain, puisque chaque année, la petite salle de paroisse de Corsier suffit à peine au nombreux public qui s'y presse.

La première séance de mardi dernier nous a permis d'entendre deux sonates de Beethoven, interprétées par Eric Gaudibert lui-même: l'« Opus 2 N° 2 », œuvre de jeunesse du compositeur, puis la très célèbre sonate « Opus 31 N° 2 », qui remporta un vif succès auprès de l'auditoire.

Au cours des deuxième et troisième séances, Eric Gaudibert, plus détendu, nous apparut alors comme un remarquable conférencier, sachant captiver son public par un exposé intéressant et vivant. Il s'était assuré, vendredi, le concours de M^{me} Irène Zaech-Gaudibert, flûtiste, avec qui il joua la « Sonate en sol mineur » de J.-S. Bach et celle de Paul Hindemith. La flûtiste parut plus à l'aise dans Hindemith, notamment dans la finale auquel elle imprima une fougue et un élan qui témoignèrent d'un très beau tempérament.

Quant à la soirée de lundi, elle était entièrement consacrée à la musique romantique. Avec le « Grand Duo concertant » de Weber, morceau brillant s'il en est, Gerhard Amann, clarinetiste, nous fit une très belle démonstration de sa virtuosité. La sonate de Brahms, pour clarinette et piano, « Opus 120 N° 1 », au contraire de l'œuvre de Weber, est une sonate qui frappe par sa gravité d'inspiration et son économie de moyens, musicalement parlant. Longuement applaudie du public, elle mettait un terme à cette IX^e Semaine musicale de Corsier qui remporta un succès entièrement mérité.

F. S.

DU TRAVAIL, PAS D'AUMÔNE.

La traditionnelle braderie des Ateliers lausannois pour handicapés aura lieu les 1^{er}, 2, 3 et 4 octobre, à la Salle paroissiale de Saint-Laurent (entrée: descente de Saint-Laurent). Ses sympathiques stands vous proposent tout un choix d'articles artisanaux de bon goût à des prix raisonnables. Le bar, géré bénévolement par la section lausannoise des samaritaines, vous attend. Il vous offre des boissons chaudes et froides, des friandises et des apéritifs de choix.

Département de l'instruction publique

La direction du SERVICE DE SANTÉ DE LA JEUNESSE cherche, pour sa section du dépistage des anomalies de la vision et de l'audition

une collaboratrice

susceptible de se former en cours d'emploi.

Nous demandons: — précision et rapidité; — connaissance de la dactylographie; — si possible, formation paramédicale.

Nous offrons: — horaire de travail régulier — semaine de 5 jours; — avantages sociaux.

Traitement en fonction des qualifications et de l'expérience antérieure, selon l'échelle des traitements de l'administration cantonale.

Les candidates voudront bien adresser leurs offres manuscrites avec curriculum vitae en trois exemplaires au médecin-directeur du SERVICE DE SANTÉ DE LA JEUNESSE, rue des Glacis-de-Rive 11, 1211 Genève 3.

GENÈVE

Coop a mis au point le sérum vert contre la vie chère. Des millions de consommateurs en ont déjà éprouvé les effets bienfaisants, sous la forme de prix radicalement baissés, de prix discount.

Les résultats sont maintenant encore plus extraordinaires, car voici le

second coup discount de

Faites-vous vacciner contre la vie chère!

- le nombre des articles a pratiquement doublé
- de nouveaux domaines sont touchés, y compris les aliments pour bébés
- bien entendu, les prix discount s'entendent avec timbres Coop
- tous les avantages réunis sous le même toit: discount, produits frais et le grand choix général de Coop

Le remède est à la portée de toutes les bourses désireuses d'améliorer leur état général. Il est remis sans ordonnance dans tous les magasins Coop. Les innombrables articles portant l'étiquette verte font partie du traitement. Discount Coop — votre cure permanente d'économies, jusqu'à 40% à chaque achat!



PUBLICITÉ COOP SUISSE

SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE

cherchent

**des employés(es) de bureau qualifiés(es)
des dessinateurs en machines, architecture,
génie civil, électricité et mécanique
des mécaniciens—électriciens
des monteurs électriciens
des ferblantiers des serruriers**

titulaires du certificat fédéral de capacité ou d'un titre attestant une bonne formation professionnelle;

ainsi que

des manœuvres

— de nationalité suisse — âgés de moins de 40 ans

Ils proposent :

emploi stable avec caisse de retraite, semaine de cinq jours, assurances sociales étendues.

Prière de téléphoner au 26 88 11 (interne 221) pour obtenir la formule d'inscription ou de faire des offres manuscrites au secrétariat général des Services Industriels, pont de la Machine, 1204 Genève.

Diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français aux étrangers

La conférence intercantonale des chefs des départements de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a apporté d'importantes modifications aux conditions d'inscription et d'obtention du diplôme intercantonal romand pour l'enseignement du français aux étrangers, ainsi qu'au programme des examens. Le nouveau règlement sera appliqué dès et y compris la session d'examens de mai-juin 1970.

On peut se procurer le nouveau règlement auprès du Secrétariat des cours et examens du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, rue Marteray 56, 1005 Lausanne, moyennant paiement de 50 ct. en timbres-poste.

Grand Théâtre de Genève

Ecole de danse

Conseiller artistique: Georges Balanchine
Début des cours: 8 septembre 1969

L'enseignement sera assuré
par Beatriz Consuelo, Alfonso Cata
et d'autres professeurs
de renommée internationale.

Classes professionnelles et non professionnelles
pour enfants et adultes.

Pour tous renseignements, prière d'écrire au :

Grand Théâtre de Genève
Ecole de Danse
11, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Rencontre Kossyguine-Chou En-lai

A la suite d'un accord mutuel, le président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Kossyguine, en route de la République démocratique du Vietnam vers Moscou, a rencontré le 11 septembre à Pékin le premier ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, M. Chou En-lai.

« Les deux parties, précise l'agence Tass, dans un communiqué, ont sincèrement expliqué leurs positions et ont eu une conversation utile pour les deux parties. »

« Du côté soviétique ont assisté à cette rencontre le secrétaire du Comité central du Parti communiste de l'URSS, M. Katouchev, et le vice-président du praesidium du Soviet suprême de l'URSS, M. Yasnov. »

« Du côté chinois étaient présents à la rencontre le vice-président du Conseil d'Etat de la République populaire chinoise, Li Hsien-nien, et le vice-président du Conseil d'Etat de la République populaire chinoise Hsieh Fu-ji. »

Le séjour imprévu de M. Kossyguine à Pékin a fait à Moscou, l'effet d'une bombe. L'itinéraire prévu pour le retour de Hanoï de M. Kossyguine — maintenant rentré à Moscou — devait précisément permettre d'éviter une escale dans la capitale chinoise. Comme pour le voyage de l'aller, le chef du Gouvernement soviétique devait reprendre la nouvelle route aérienne Hanoï-Moscou, via la Birmanie, l'Inde et le Pakistan. C'est à 20 h. 15 (heure de Moscou) que l'agence Tass a confirmé l'entretien sans faire de commentaires.

D'autre part, Radio-Pékin a confirmé la rencontre six heures après l'annonce de la nouvelle à Moscou par Tass.

Le fait que M. Li Hsien-nien ait participé aux entretiens semble confirmer la thèse selon laquelle la rencontre avait été aménagée en secret à Hanoï par M. Li et M. Kossyguine, l'un et l'autre s'étant trouvés dans la capitale nord-vietnamienne pour les funérailles de Ho Chi-minh.



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

Escalade dangereuse au Proche-Orient

Nasser a proclamé bien haut qu'il ne respectait plus le cessez-le-feu et qu'il inaugurerait une nouvelle période de guerre d'usure contre Israël. Au dernier sommet arabe du Caire, il fit admettre cette intensification de la guerre de harcèlement par les ministres des Affaires étrangères des Etats arabes qui projettent une coordination des fronts ouest et est devant être décidée à la conférence des ministres de la guerre du mois de novembre.

La guerre d'usure a commencé, mais pas dans la direction voulue par Nasser. Lundi soir, l'armée israélienne coulait deux vedettes lance-torpilles près de Suez et mardi soir, un commando israélien avec chars d'assaut passait le canal et attaquait les positions égyptiennes par surprise. C'est la réponse aux menaces et aux actes agressifs de l'armée égyptienne afin de démontrer à Nasser qu'il vaudrait mieux concevoir une solution négociée et politique plutôt qu'une nouvelle guerre.

Ce raid audacieux a eu lieu peu après qu'Israël ait reçu les premiers Phantoms des Etats-Unis.

Nixon paraissait hésiter à faire les livraisons promises par Johnson. Il était soumis à une pression très forte de l'URSS et des Etats arabes. Mais il semble que le détournement et la destruction de l'avion de la compagnie TWA aient dissipé ses scrupules. C'est quelques jours après cet attentat qu'il fit la première livraison d'avions.

Le Département d'Etat a fait une déclaration par laquelle il regrettait la violation du cessez-le-feu par l'armée d'Israël, mais condamnant toutes les violations de l'armistice et mettant les Etats arabes sur le même pied que l'armée d'Israël.

C'est une position que les Nations Unies n'ont encore jamais prise. Elles ont condamné unilatéralement et partiellement Israël sans vouloir admettre que l'armée israélienne répondait à des actes arabes de violence par des représailles souvent exagérées et impopulaires. Ce raid est sans doute aussi une mise en garde contre les attentats que le Front populaire de libération de la Palestine multiplie à l'étranger contre les représentations

diplomatiques et commerciales d'Israël.

Les organisations nationalistes palestiniennes viennent en effet de se réunir au Caire pour coordonner et intensifier leurs efforts. Elles jouissent de l'asile et de l'aide financière et militaire des Etats arabes, bien que leurs relations réciproques soient des plus mauvaises. Les chefs des Etats arabes les craignent et n'ont pas le courage de limiter leurs actions, souvent intempestives, parce que l'armée d'Israël riposte contre le pays d'où sont partis les feddayins.

La semaine dernière, l'armée libanaise a lancé un véritable ultimatum aux terroristes massés à la frontière d'Israël, au sud du Liban, les menaçant d'expulsion s'ils ne livraient pas ceux qui ont ouvert le feu contre les forces de l'ordre du Liban.

Cette situation pose d'une façon plus aiguë le problème des relations entre les Etats arabes et les terroristes palestiniens. Israël et le Conseil de sécurité des Nations Unies ne connaissent que le conflit entre Israël et les Etats arabes. Les Nations Unies comme la Croix-Rouge internationale ne reconnaissent pas les commandos de feddayins comme des combattants. C'est sans doute la raison qui fait que le Conseil de sécurité n'a jamais condamné les actes terroristes des guérilleros en Israël et ailleurs dans le monde, même si leurs actions prennent l'ampleur d'une guerre civile.

Faute d'une définition claire de l'agression, le Conseil de sécurité ferme les yeux sur des foyers et des menaces de guerre et laisse pourrir la situation internationale dominée de plus en plus par la guerre des commandos terroristes utilisant les armes livrées par des Etats membres du Conseil de sécurité. Il est devenu dangereux de faire une guerre entre grandes puissances à cause de l'arsenal nucléaire, alors on recourt aux terroristes qu'on éduque et entraîne dans des écoles et des camps spéciaux, qu'on soudoie et qu'on arme pour les lancer contre un Etat qu'on veut soumettre. Si l'Etat attaqué se défend par les armes, les grands qui ont siégé permanent au Conseil de sécurité,

s'indignent et condamnent l'Etat qui répond à des « actes individuels » par la police ou l'armée. Et cela discrédite le Conseil de sécurité dont on vantera cependant l'efficacité.

L'action des feddayins palestiniens a cependant eu le résultat de poser le problème palestinien, non comme la solution d'une œuvre humanitaire de secours, mais comme la volonté politique d'un peuple qui veut revenir sur la terre qu'il a occupée pendant des siècles. Les organisations palestiniennes réclament la liberté de former un Etat indépendant en Palestine. C'est une revendication aussi légitime que celle des Juifs. La Palestine est devenue au cours de l'histoire la patrie de deux peuples. Pourquoi ne pourraient-ils pas y vivre en paix. La Cisjordanie, le territoire de Gaza, le Sinaï, faisant partie de la Palestine, Israéliens et Arabes peuvent y trouver leur patrie. Les Nations Unies avaient prévu une partition de la Palestine en deux Etats, une partition fort peu viable. Il faudrait en revoir les frontières.

Un ami yougoslave affirmait dimanche dernier à Genève au forum que je présidais, que la création d'un Etat arabe en Palestine est une affaire qui ne regarde que les Etats arabes, une affaire interne. Elle concerne d'abord l'Etat d'Israël, car les Palestiniens sont ceux qui se battent, mais elle intéresse aussi tous les amis de la paix dans le monde, car le conflit du Moyen-Orient où sont étroitement imbriqués les intérêts des grandes puissances, est un danger permanent de guerre généralisée.

Le porte-parole des Palestiniens, dimanche dernier, affirmait : « Quand on aura reconnu notre droit à former un Etat palestinien arabe, tout sera possible, même l'impossible ; » Et l'impossible, c'était l'idée d'un Etat fédératif judéo-arabe en Palestine. Ce n'est certes pas pour demain, mais rien n'est impossible aux hommes de bonne volonté. N'est-il pas infiniment plus facile de faire la paix que de faire la guerre et de résoudre après une défaite ou une victoire les problèmes qu'elle a créés ?

JULES HUMBERT-DROZ.

ITALIE: Les grèves succèdent aux grèves

Au moment même où la grève de vingt-quatre heures observée par un million trois cent mille ouvriers italiens de la métallurgie prenait fin, jeudi à minuit, 880 000 ouvriers du bâtiment ont commencé une grève de quarante-huit heures.

Ce mouvement est déclenché pour appuyer les revendications que soumettront leurs représentants syndicaux au cours des négociations qu'ils vont entamer avec les représentants

du patronat sur le renouvellement du contrat collectif de travail qui viendra à échéance au mois de novembre. Une seconde grève sera observée les 17 et 18 septembre.

Le 16 et le 17, deux cent mille travailleurs de l'industrie chimique et pharmaceutique observeront, eux aussi, un mouvement de grève pour que le renouvellement de leur contrat collectif, dont l'échéance est en novembre, soit discuté dès maintenant.

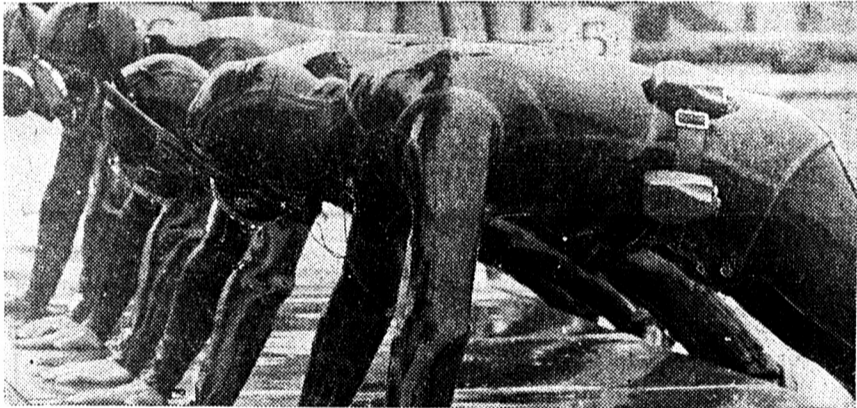
LONDRES: Net redressement financier

La balance des paiements britanniques accuse, pour le deuxième trimestre 1969, un net redressement. Elle est, en effet, excédentaire de 100 millions de livres sterling, alors qu'elle accusait, pour le premier trimestre de l'année, un déficit de 52 millions de livres. Ce progrès, a indiqué un porte-parole du Trésor, est dû à une entrée considérable de devises au cours du deuxième trimestre et,

en particulier, aux entrées invisibles (en moyenne 50 millions de livres par mois).

Le porte-parole du Trésor a encore indiqué que les chiffres du deuxième trimestre étaient en fait supérieur à 100 millions, parce que ce surplus était réalisé après remboursement de 90 millions de livres emprunté à diverses banques et institutions étrangères.

La Suisse aura aussi ses hommes-grenouille



Vingt-cinq recrues sont formées à Brougg comme hommes-grenouille. Elles formeront le plus récent corps de troupe spécialisée de l'armée suisse. Les voici lors d'une démonstration.

Pourquoi je ne voterai pas les dispositions constitutionnelles concernant le droit foncier

(Suite de la première page)

faite par les cantons des « règles générales sur l'aménagement du territoire ». Depuis lors, hélas, au long des travaux parlementaires, dans la navette entre les deux Chambres, j'ai assisté à la dégradation progressive du projet. Vidé de sa substance, émasculé, ne donnant plus à la Confédération de compétences véritables, mais en faisant en quelque sorte un organe des bons conseils, substituant à son pouvoir de contrôle sur l'application faite par les cantons d'une législation qui n'aura plus un caractère obligatoire, un devoir de coordination et de collaboration — dont nul ne sait comment il pourra s'exercer — le texte qui est soumis au vote des électeurs me paraît propre seulement à donner satisfaction aux partisans inavoués du statu quo, à ceux, plus nombreux hélas qu'on est tenté de le croire, qui veulent surtout ne rien changer à la solution actuelle, mais qui ont mauvaise conscience à le dire.

Quant aux partisans résignés du projet, au nombre desquels nous trouvons beaucoup de nos amis, socialistes et syndicalistes, qui ont lutté loyalement pour l'amélioration du projet, ont été déçus, comme nous, de son évolution, mais paraissent prendre plus vite leur parti d'une défaite, je ne suis nullement insensible à leur raisonnement. « Un, disent-ils, vaut mieux que deux tu l'auras. » Un

rejet des articles proposés prolonge le vide juridique et empêche la mise sur pied d'une législation avant plusieurs années. Or, ce délai d'attente peut être fatal à l'aménagement du territoire national. C'est vrai, il y a un risque à courir. Mais peut-on vraiment conclure comme ils le font que l'adoption des dispositions qui nous sont soumises est, en l'espèce le moindre mal ? Personnellement, je ne le pense pas. Pour moi, le moindre mal, c'est de n'avoir rien sur le plan fédéral et le plus grand mal de croire que l'on a quelque chose, mais que ce quelque chose soit une disposition purement décorative, privée d'efficacité réelle.

La démocratie est, de notre avis commun, et malgré ses imperfections le seul régime politique convenant au peuple suisse. Mais la démocratie n'est pas un don gratuit, ni une institution garantie pour l'éternité. Il faut la défendre, il faut la mériter. Or, je tiens pour évident que ce n'est ni la défendre, ni s'en rendre digne, mais au contraire la discréditer, surtout aux yeux des jeunes citoyens, que d'en faire un usage formel, que de l'employer à forger des instruments légaux qui se révéleront impuissants à résoudre les problèmes importants et complexes pour lesquels on les a créés.

C'est en finalité, un problème de moralité politique qui se trouve posé par ce scrutin. Que chacun le résolve selon les impératifs de sa conscience.

ANDRÉ SANDOZ.

Anvers: Elle avait trop d'imagination

Nous avons rapporté jeudi la nouvelle d'une affaire qu'on supposait de traite des blanches à Anvers. Il s'agissait d'une jeune fille qui prétendait avoir été enlevée par deux Marocains. Or l'enquête a révélé qu'il n'en était rien.

Le juge d'instruction M. Pirnez a reçu de France des renseignements selon lesquels les deux Marocains étaient honorablement connus. En outre, les deux hommes, qui n'avaient cessé de soutenir qu'il ne s'agissait pas le moins du monde d'un enlèvement et qu'ils n'avaient fait que prendre dans leur auto une jeune fille qui faisait de l'auto-stop, avaient fait savoir, pour prouver leur bonne foi, qu'à Bruxelles ils avaient dîné dans un restaurant avec la jeune fille, ce qui indiquait suffisamment que celle-ci les suivait de bonne grâce. Des ren-

seignements pris auprès du restaurant en question confirmèrent la véracité de leurs dires. Aussitôt le magistrat instructeur décida de réentendre la jeune fille.

Après un interrogatoire de près de deux heures, elle s'est effondrée. Son histoire d'enlèvement, elle l'avait inventée de toutes pièces pour se tirer du mauvais pas dans lequel elle s'était mise volontairement. Elle avait voulu rencontrer son fiancé mais celui-ci, on ne sait trop pourquoi, avait refusé de la voir. C'est alors que, désespérée, elle s'était mise à déambuler dans les rues d'Anvers. Puis, sur un coup de tête, près d'un des tunnels sous l'Escaut, elle avait effectivement fait de l'auto-stop sans savoir exactement, du reste, où elle voulait se faire emmener.

Son but était seulement de quitter Anvers.

Elle avait alors été prise en charge par les deux Marocains, qui l'avaient primitivement fait asseoir sur le siège arrière. Puis, comme elle pleurait, l'avaient invitée à venir à l'avant. Sans la toucher du reste. Le seul geste fut d'éponger ses yeux baignés de larmes... A Casteau, c'est par peur du scandale que la jeune fille avait raconté la fable de l'enlèvement, fable qui a eu pour conséquence que deux hommes, injustement accusés, ont passé trois jours en prison.

Ils ont, cela va sans dire, été libérés. Quant à la jeune fille, elle a été copieusement sermonnée par le magistrat instructeur, puis on lui a permis de regagner son domicile.

● TEL AVIV. — Onze avions égyptiens ont été abattus au cours d'engagements aériens jeudi, a annoncé le porte-parole militaire israélien. Le combat de jeudi a été la plus grande bataille aérienne qui se soit déroulée au-dessus du canal de Suez depuis la guerre des Six Jours.

● BELFAST. — Les pompiers ont dû combattre un incendie qui avait éclaté à l'église protestante de Donegall Road, à Belfast.

● CORDOBA. — Des actes de violence se sont produits jeudi soir dans les usines de moteurs diesel Fiat Concord de Cordoba (Argentine). Des ouvriers qui avaient été suspendus mercredi pour avoir provoqué des troubles ont fait irruption dans l'entreprise et ont pris comme otage les cadres de l'usine.

● KIEL. — L'instituteur allemand Paul Ehler, impliqué dans l'affaire du massacre de 17 habitants du village de Filetto, dans les Abruzzes, a de nouveau été autorisé à reprendre ses fonctions d'enseignant à l'école primaire de Rendsburg.

La SNCF paralysée

La première agitation sociale importante en France, depuis l'installation le 20 juin de la nouvelle équipe gouvernementale, a été déclenchée jeudi par les cheminots. La majorité des 30 000 conducteurs de trains qu'emploie la SNCF se sont mis en grève, empêchant à eux seuls presque tout trafic ferroviaire. Le mouvement est parti « de la base », après l'échec de négociations sur l'amélioration des conditions de travail de cette catégorie de cheminots. Il est notamment appuyé par le syndicat de tendance communiste CGT.

● FRANCFORT. — Le Conseil central de la Banque fédérale allemande a élevé jeudi le taux d'escompte, qui passe de 5 à 6 %.

● LONDRES. — Une commission d'enquête indépendante désignée par le Parlement de l'Irlande du Nord considère que les troubles dans le pays ont été provoqués par des « éléments politiquement subversifs et mauvais ».

Il sera pendu



Un tribunal de Nairobi a condamné mercredi Isaac Njenga Njoroje (au centre de notre photo), 34 ans, à la peine capitale pour meurtre de l'ex-ministre de la Planification économique du Kenya, Tom Mboya. Il sera pendu.